



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 avril 2022 à 19h00, à la place régulière des séances avec certaines restrictions, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Madame Marie-Ève Gauthier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

2022-04-067

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 595-2022 du 13 mars 2020 au 30 mars 2022 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2022-027 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 31 mars 2022 indiquant l'obligation du public à porter un couvre-visage en tout temps et à respecter autant que possible une distance d'un mètre avec toute autre personne. Lors des séances, la personne élue doit porter un masque de qualité correspondant aux normes de la CNESST lorsqu'une distanciation physique d'un mètre ne peut pas être respectée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Arnold, appuyé par madame la conseillère Diane Bélair, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement avec certaines restrictions relatives aux mesures sanitaires en vigueur.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

2022-04-068



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022 À 19H00

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 28 mars 2022
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
8. **Affaires diverses**
 - 8.1 Adoption du règlement portant le numéro 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Mille-Isles
 - 8.2 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.13 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'exclure des usages dans les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7, telles qu'identifiées au plan de zonage
 - 8.3 Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 8.4 Embauche de monsieur Éric Laroche au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles
 - 8.5 Dossier PIIA 2021-40 : Construction d'une habitation - lot 5 853 035 du cadastre du Québec en bordure du chemin des Versants
 - 8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : PIIA 2021-40 Construction d'une habitation familiale - lot 5 853 035 du cadastre du Québec
 - 8.7 Dossier PIIA-2022-05 visant la rénovation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial situé au 791, chemin de Mille-Isles
 - 8.8 Dossier PIIA-2022-06 : Construction d'un garage non attenant – 73, chemin Dainava
 - 8.9 Dossier PIIA-2022-07 : Construction d'une habitation – 1497, chemin de Mille-Isles
 - 8.10 Dossier PPCMOI-2022-01 : Adoption du premier projet de résolution relatif au projet d'aménagement d'un atelier d'apiculture sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° RU.10.2017
 - 8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 2021-10005 M. Salvatore Losciuto
 - 8.12 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 2022-10005 M. Louis-Martin Scraire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

- 8.13 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV 202203-01 pour le balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux
- 8.14 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV 202203-02 pour le lignage de chemins municipaux
- 8.15 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV 202203-03 pour des travaux de dynamitage
- 8.16 Adjudication du contrat de gré à gré relatif au nivelage des chemins municipaux
- 8.17 Approbation du contrat de membre utilisateur et du contrat de service pour le tri des matières recyclables avec la coop de solidarité Tricentris
- 8.18 Appui à la proposition de candidature de la Ville de Saint-Jérôme auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'établissement de L'Espace bleu des Laurentides
- 8.19 Les élus(es) québécois solidaires du peuple ukrainien
- 8.20 Nomination de chemin - Projet de développement du chemin de la Sucrierie
- 8.21 Renouvellement du mandat d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.22 Renouvellement de l'inscription au Réseau FADOQ en tant que membre associé municipal
- 8.23 Participation à titre de partenaire municipal de la campagne municipale du Jour de la Terre 2022
- 9. **Période de questions**
- 10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2022-04-069

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022.

ADOPTÉE.

2022-04-070

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mars 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

de mars 2022 totalisant 268 317.79 \$ et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de mars 2022.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 28 mars 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 28 mars 2022.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de mars a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Découvrez, sur le site internet de la municipalité, la mise à jour de tous les formulaires de demande de permis du service de l'urbanisme.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Bonsoir,

Ce soir nous allons adopter plusieurs points concernant :

- 1- Le balayage et de nettoyage des chemins asphaltés, qui va se faire quand les chemins seront prêts.
- 2- Le lignage des chemins municipaux qui n'a pas été complété l'année passée.
- 3- Les travaux de dynamitage nécessaire pour l'année en cours.
- 4- Le nivelage des chemins municipaux.

Nous sollicitons l'aide des citoyens pour aviser la municipalité sur l'état des chemins municipaux lors de la fonte des neiges. Faites parvenir vos commentaires par la page Facebook de la Municipalité ou par courriel: questions@mille-isles.ca

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Nous procéderons ce soir à l'embauche de monsieur Éric Laroche au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Bonne nouvelle, les ateliers de cuisine sont de retour. Les cours sont offerts un jeudi par mois de 18 h 00 à 19 h 30 et le coût est de 10 \$ par atelier. Le premier atelier aura lieu le jeudi 28 avril 2022.

L'activité 0 – 5 ans qui a eu lieu le dimanche 27 mars a été une réussite. Il a eu plus de 14 participants, c'est bien pour une première. La prochaine activité aura lieu le dimanche 24 avril 2022 de 10 h 30 à 11 h 30 à la salle communautaire Strong.

Le concours photo s'est terminé le 31 mars dernier. Les gagnants vont être annoncés d'ici quelques jours.

Nous remercions madame Ginette Mayer et madame Joan Hudson pour leur implication citoyenne. Madame Mayer est responsable du club de marche de Mille-Isles et madame Hudson organise les rendez-vous amicaux du lundi.

En parlant d'implication citoyenne, les rencontres du comité MADA et des loisirs vont recommencer sous peu. Un appel à tous sera partagé dans notre infolettre du jeudi 7 avril 2022.

Pour terminer, je vous invite à aller visiter et aimer la page "Facebook Municipalité de Mille-Isles " ainsi que la transmettre à vos contacts.

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Le processus de réflexion sur les modifications règlementaires suit son cours de la part de l'équipe de l'urbanisme. Un projet sera déposé sous peu.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Le centre de tri Tricentris est désormais devenu une coopérative et ce, en date du 10 mars 2022. Nous souhaitons devenir membre en règle de la coop de solidarité Tricentris et nous en ferons l'adoption lors de cette séance du conseil.

Maire :

Bonsoir à tous,

Avec l'arrivée du printemps, nous souhaitons tous que la paix s'installe en Europe, que le monde entier puisse passer à l'ère post-pandémie ensemble.

Ici, dans notre municipalité, 2022 nous rattrape avec les branchements quotidiens de Fibre Argenteuil pour accéder à l'Internet haute vitesse ainsi que les autres services offerts. Ce n'est pas rien! L'Internet haute vitesse est un élément clé pour le futur de Mille-Isles, le télétravail qui va demeurer dans notre vie, les services et accès à ceux-ci vont être de plus en plus présents sur le web, d'où l'importance d'avoir un service fiable et rapide.

Toujours avec l'arrivée du printemps, les nids de poules poussent comme de la mauvaise herbe sur stéroïdes. Merci de nous aviser de ce genre de problème sur nos chemins municipaux et surtout, aviser le MTQ via le 511 pour les problèmes de nids de poules, ponceaux affaîssés, déchirures de l'asphalte, etc. Ne soyez pas gêné, notre dernière demande signalée au MTQ a porté fruit, nous avons vu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

plusieurs équipes au travail sur le chemin Mille-Isles.

La semaine dernière, nous avons signé l'acte notarié pour notre acceptation d'une parcelle de terrain du groupe DeVolpi Walker SENC afin d'établir un parc écologique sur notre territoire. Il y a aussi une parcelle de terrain du côté de Saint-Sauveur qui fera partie du même parc éventuel. Au cours du printemps, nous allons commencer à planifier l'aménagement du futur parc avec les intervenants appropriés. Par la suite, nous rechercherons les subventions qui seront disponibles afin de mettre en œuvre les travaux nécessaires pour ouvrir le parc à nos citoyens le plus rapidement possible.

Une petite mise à jour au sujet de la Réserve scout Tamaracouta. La Municipalité a eu plusieurs pourparlers avec les gestionnaires de Scouts Canada concernant les règlements adoptés par votre conseil pour assurer la protection du site désigné patrimonial ainsi que la zone déclarée à protéger. Ces actions sont considérées comme une valeur ajoutée pour tout projet futur sur le site.

Le scoutisme anglophone québécois actuel ne permet pas une gestion saine du camp puisque les revenus ne couvrent pas les dépenses... Les scouts sont donc à la recherche de solutions à ce niveau. Les scouts nous ont demandé de leur donner une liste d'activités/usages qu'ils pourraient incorporer dans le futur projet de la réserve Tamaracouta. Je vous invite donc à nous aider à garnir cette liste en nous envoyant vos idées/perceptions, par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

Nous avons aussi eu une rencontre, une première à ma connaissance, avec le nouveau maire de Saint-Jérôme, M. Marc Bourcier, la semaine dernière. Le maire Bourcier a mis la table en exprimant sa vision régionale, qui inclut notre Municipalité, malgré le fait que nous sommes dans une autre MRC. Nous avons discuté d'enjeux communs, les 2 cotés prenant notes de plusieurs possibilités futures à travailler ensemble et avons reconnu plusieurs problèmes communs aussi, comme les interactions avec le MTQ. Ce fut une belle rencontre remplie de points positifs, chose inespérée compte tenu de nos interactions dans le passé.

En finissant, je vous demande de rester attentif avec la fonte des neiges, surtout près des plans d'eau...

Merci!

Good evening,

With the arrival of spring, we all hope for peace to reign in Europe, so that the whole world can move into the post-pandemic era together. Here, in our municipality, 2022 is catching up with us, high speed internet being hooked up all over the municipality by Fibre Argenteuil, as well as the other services they offer. High-speed Internet is a key element for the future of Mille-Isles, telecommuting which will remain in our lives, services, and access to them will be increasingly required, hence the importance of having a reliable and fast service.

And, with the arrival of spring, we witness potholes growing like weeds on steroids. Thank you for notifying us of this type of problem on our municipal roads, and, above all, notifying the MTQ for problems with potholes, collapsed culverts, tears in the asphalt, etc., via 511. Don't be shy, our last request for your assistance in reporting to the MTQ bore fruit, as we saw several teams at work on chemin Mille-Isles...



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Last week we signed the notarial deed for our acceptance of a parcel of land from the DeVolpi Walker SENC group to establish an ecological park on our territory. There is also a parcel of land on the Saint-Sauveur side which will be part of the same park. During the spring, we will begin to plan the development of the future park with the appropriate agencies, etc. We will then seek the subsidies that will be available to us to be able to implement the work required to open the park for our citizens as soon as possible.

A little update about the Tamaracouta Scout Reserve. The Municipality has had several discussions with management of Scouts Canada, namely that the regulations adopted by your council to ensure the protection of the designated heritage site as well as the area declared as an area to be protected will be considered as added value for any future project on the site.

Current English-speaking scouting in Quebec does not generate enough income to cover the expenses... The scouts are therefore looking for solutions at this level. The scouts asked us to help them with a list of activities/uses that they could incorporate in a future project on the Tamaracouta reserve. I therefore invite you to help us fill out this list by sending us your ideas/perceptions, by email at questions@mille-isles.ca.

We also had a meeting, a first to my knowledge, with the new mayor of Saint-Jérôme, Mr. Marc Bourcier, last week. Mayor Bourcier set the table by expressing his regional vision, which includes our Municipality, even though we are in another MRC, and we discussed common issues, both sides taking note of several future possibilities to work together and recognized several common problems as well, such as interactions with the MTQ. It was a great meeting filled with positives, something unexpected considering our past interactions / lack of.

In closing, I ask you to remain attentive, with the melting snow, especially near bodies of water...

Thank you

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport cumulatif du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous les constats d'infraction émis pour l'année en cours.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de février 2022.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mars 2022.

8. Affaires diverses

2022-04-071

8.1 **Adoption du règlement 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Mille-Isles**

Considérant que l'avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2022 par madame la conseillère Diane Bélair ;

Considérant que la présentation du projet de règlement a été effectuée, avec dispense de lecture, par monsieur Howard Sauvé à la séance ordinaire du 2 mars 2022 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu ;

Considérant l'avis public publié le 14 mars 2022 conformément aux articles 10 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

Considérant qu'une consultation des employés a eu lieu le 29 mars en vidéoconférence ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Mille-Isles.

DE TRANSMETTRE copie du Règlement 2022-02 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans les délais prévus par la loi.

ADOPTÉE.

2022-04-072

8.2 **Adoption du projet de règlement numéro RU.02.2011.13 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'exclure des usages dans les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7, telles qu'identifiées au plan de zonage**

Considérant l'avis de motion donné le 2 février 2022 par madame la conseillère Julie Léveillé ;

Considérant la présentation avec dispense de lecture et l'adoption du premier projet de règlement le 2 février 2022 ;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 2 mars 2022, à 18h30 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 2 mars 2022 ;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et qu'aucune demande valide n'a été déposée ;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement numéro RU.02.2011.13 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'exclure des usages dans les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7, telles qu'identifiées au plan de zonage.

ADOPTÉE

2022-04-073

8.3 Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

Considérant que la Municipalité, par sa résolution numéro 2022-01-007 adoptée lors de la séance du 12 janvier 2022, a transmis au bureau de la MRC d'Argenteuil, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal ;

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 12 mai 2022 à 10 heures ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 12 mai 2022, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

2022-04-074

8.4 *Embauche de monsieur Éric Laroche au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant les obligations de la Municipalité précisées au schéma de couverture de risque de la sécurité incendie ;

Considérant la nécessité d'avoir le personnel en nombre suffisant pour répondre adéquatement à ses obligations ;

Considérant la recommandation 2022-131 déposée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, par laquelle il recommande l'embauche de monsieur Éric Laroche au poste de pompier à temps partiel.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la recommandation 2022-131 et de procéder à l'embauche de monsieur Éric Laroche au poste de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 7 avril 2022.

QUE cette nomination soit assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

ADOPTÉE.

2022-04-075

8.5 *Dossier PIIA 2021-40 : Construction d'une habitation – lot 5 853 035 du cadastre du Québec en bordure d'un nouveau chemin dans le secteur du chemin des Versants*

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale située sur le lot 5 853 035 du cadastre du Québec, en bordure d'un nouveau chemin dans le secteur du chemin des Versants ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 5 853 035 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2021-40.

ADOPTÉE.

2022-04-076

8.6 *Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : PIIA 2021-40 Construction d'une habitation familiale – lot 5 853 035 du cadastre du Québec*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Considérant que le demandeur, M. Maxime Picard, a déposé une demande de permis de construction d'une nouvelle habitation sur le lot 5 853 035 du cadastre du Québec ;

Considérant qu'aucune contribution pour fins de parcs et espaces n'a été payée à ce jour pour ce terrain ;

Considérant que selon les termes de l'article 16.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour le projet de construction d'un bâtiment principal est établie à 3 234 \$ ou à une superficie de 708,12 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de M. Maxime Picard et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit d'un montant de 3 234 \$.

ADOPTÉE.

2022-04-077

8.7 Dossier PIIA-2022-05 visant la rénovation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial situé au 791, chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la rénovation des ouvertures et des galeries du bâtiment situé au 791, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant l'objectif inscrit au Règlement sur les PIIA RU.06.2011 « Préserver les caractéristiques architecturales d'origine des bâtiments » ;

Considérant le critère « L'intervention projetée favorise la préservation de l'intégrité architecturale d'origine » ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de rénovation, avec les modifications suivantes ;

- Conserver la superficie d'origine des deux fenêtres à changer au deuxième étage de la façade principale du bâtiment ;
- Conserver la superficie d'origine des deux fenêtres à changer au deuxième étage de la façade arrière du bâtiment.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de rénovation des ouvertures et des galeries du bâtiment situé au 791, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2022-05, avec les modifications suivantes :

- Conserver la superficie d'origine des deux fenêtres à changer au deuxième étage de la façade principale du bâtiment.
- Conserver la superficie d'origine des deux fenêtres à changer au deuxième étage de la façade arrière du bâtiment.

ADOPTÉE.

2022-04-078

8.8 Dossier PIIA-2022-06 : Construction d'un garage non attenant – 73, chemin Dainava

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant au 73, chemin Dainava ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant le critère « Le traitement des constructions accessoires s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal au plan des matériaux, des formes, des volumes et des couleurs. » apparaissant au Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction, avec la recommandation au requérant des modifications suivantes :

- Assurer l'uniformité de la couleur beige des ouvertures du garage ;
- Prévoir un revêtement de toiture de tôle de couleur verte similaire à celle du bâtiment principal et de la remise.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant au 73, chemin Dainava, conformément au dossier PIIA-2022-06, avec la recommandation au requérant de la modification suivante :

- Assurer l'uniformité de la couleur beige des ouvertures du garage.

ADOPTÉE.

2022-04-079

8.9 Dossier PIIA-2022-07 : Construction d'une habitation – 1497, chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale au 1497, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation au 1497, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2022-07.

ADOPTÉE.

2022-04-080

8.10 Dossier PPCMOI-2022-01 : Adoption du premier projet de résolution relatif au projet d'aménagement d'un atelier d'apiculture sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° RU.10.2017

Considérant que le projet vise l'aménagement d'un atelier d'apiculture dans un bâtiment accessoire construit sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta ;

Considérant que l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme ;

Considérant que l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté ;

Considérant que lors de sa rencontre du 21 mars 2022, le CCU a recommandé favorablement l'approbation de la demande du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble déposée le 22 décembre 2021 correspondant à l'aménagement d'un atelier d'apiculture dans un bâtiment accessoire construit sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta, situé dans la zone Ru-4 ;

Considérant que ce projet répond aux critères énoncés au Règlement et qu'il respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Que la Municipalité de Mille-Isles adopte le présent projet de résolution selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété située au 1015, chemin Tamaracouta, située dans la zone Ru-4.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

2. Autorisation

Malgré le règlement de zonage en vigueur, l'aménagement d'un bâtiment de ferme servant à l'usage additionnel « fermette et agriculture » d'une superficie de 230 m², pour une superficie totale des bâtiments de ferme de 310 m², est autorisé.

3. Dérogation autorisée

Il est autorisé de déroger à l'article 6.4.12 du Règlement de zonage RU.02.2011 intitulé « bâtiment de ferme servant à l'usage additionnel « fermette et agriculture » », uniquement afin de procéder aux aménagements décrits à l'article 3 de la présente résolution.

4. Condition

Aucune

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue le 4 mai 2022, à 18h30 afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE.

2022-04-081

8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Salvatore Loscuito

Considérant que le demandeur, Salvatore Loscuito, pour et au nom de 170072 Canada Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 466 227 à 6 466 231 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Mélanie Chaurette, arpenteure-géomètre, sous le dossier numéro 91988-A1rpl, minute 22 735, en date du 24 août 2021 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de 4 lots distincts ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 5 619,41 \$ ou à une superficie de 1 724,89 m².

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Salvatore Loscuito pour et au nom de 170072 Canada Inc. et que la contribution totale de l'opération



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

cadastrale soit de 5 619,41 \$.

QUE cette contribution de 5 619,41 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2022-04-082

8.12 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Louis-Martin Scraire

Considérant que le demandeur, Louis-Martin Scraire, pour et au nom de Premier Lac du Nord Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 504 021 et 6 504 022 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 303404, minute 5681, en date du 28 février 2022 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de 2 lots distincts ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 509 \$ ou à une superficie de 970 m².

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Louis-Martin Scraire pour et au nom de Premier Lac du Nord Inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 509 \$.

QUE cette contribution de 509 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2022-04-083

8.13 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV 202203-01 pour le balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux pour l'année 2022 auprès de trois (3) entreprises ;

Considérant qu'une seule (1) entreprise a répondu à l'appel d'offres ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la seule soumission ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 29 mars 2022, à 10h03 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Les entreprises Jeroica inc.	24 289,05\$

Considérant la recommandation de monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à Les entreprises Jéroica inc. le contrat de balayage et de nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux pour l'année 2022, au montant de 24 289,05 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV 202203-01 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER cette dépense annuelle au poste budgétaire 02-32000-516, comme prévu au budget 2022.

ADOPTÉE.

2022-04-084

8.14 *Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV 202203-02 pour le lignage de chemins municipaux*

Considérant que le lignage de plusieurs chemins municipaux sera requis au cours de l'année 2022 ;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif au lignage de chemins municipaux auprès de trois (3) entrepreneurs ;

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme ;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 30 mars 2022, à 10h02 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Marquage Signalisation Rive-Sud	11 876,92 \$
9333-6907 Québec inc. (Marquage Lignax)	11 685,37 \$

Considérant la recommandation de monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise 9333-6907 Québec Inc. le contrat pour le lignage de chemins municipaux, au montant de 11 685.37 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV 202203-02 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER cette dépense annuelle au poste budgétaire 02-35500-521 tel que prévu au budget 2022.

ADOPTÉE.

2022-04-085

8.15 *Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV 202203-03 pour des travaux de dynamitage*

Considérant que des travaux de dynamitage sont requis au cours de l'année 2022 ;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif au dynamitage de chemins municipaux auprès de trois (3) entrepreneurs ;

Considérant qu'un seul (1) entrepreneur a déposé une soumission ;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 31 mars 2022, à 10h02 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Groupe Blastforce Canada inc.	57 912.91\$

Considérant la recommandation de monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Groupe Blastforce Canada inc. le contrat pour le dynamitage de chemins municipaux, au montant de 57 912.91 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV 202203-03 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2022-04-086

8.16 *Adjudication du contrat de gré à gré relatif au nivelage des chemins municipaux*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 75 000 \$ conformément au Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseurs, incluant un fournisseur local ;

Considérant qu'une seule (1) entreprise a répondu à cette demande de prix ;

Considérant le prix suivant :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
David Riddell Excavation/Transport	11 382,52 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour le nivelage des chemins municipaux au cours de l'année 2022 au montant de **11 382,52 \$ taxes incluses**, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-516.

ADOPTÉE.

2022-04-087

8.17 Approbation du contrat de membre utilisateur et du contrat de service pour le tri des matières recyclables avec la coop de solidarité Tricentris

Considérant que Tricentris a pour objet d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et services d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs, dans le domaine de la récupération, de la transformation et de la sensibilisation ;

Considérant que Tricentris gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables et une usine de conditionnement du verre pour le bénéfice de municipalités membres et clientes ;

Considérant que Tricentris a démontré depuis de nombreuses années son expertise dans le tri et le conditionnement des matières recyclables ;

Considérant que Tricentris produit et offre plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les meilleures pratiques de collecte sélective ;

Considérant que la Municipalité promouvoit la collecte sélective sur son territoire ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Considérant l'intérêt pour la Municipalité de faire partie d'une coopérative de solidarité administrée majoritairement par des élus municipaux ;

Considérant que la Municipalité peut signer des contrats de gré à gré avec Tricentris en vertu de l'article 938, premier alinéa, paragraphe 2.2 du Code municipal du Québec ;

Considérant la recommandation du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, d'approuver ce contrat de service.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : (6)

D'APPROUVER le contrat de membre utilisateur et le contrat de service de la coop de solidarité Tricentris pour le tri des matières recyclables de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2022-04-088

8.18 ***Appui à la proposition de candidature de la Ville de Saint-Jérôme auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'établissement de L'Espace bleu des Laurentides***

Considérant la résolution numéro CM-14673/21-10-05 de la Ville de Saint-Jérôme concernant la proposition d'une candidature au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre des Espaces bleus ;

Considérant la création du réseau des Espaces bleus afin de mettre en valeur l'héritage culturel québécois ;

Considérant que le réseau des Espaces bleus aura pour vocation première de valoriser notre histoire ;

Considérant que ce projet fera rayonner la Ville de Saint-Jérôme à titre de capitale régionale de la région des Laurentides ;

Considérant que plusieurs facteurs militent pour le choix de Saint-Jérôme, qui est la capitale régionale et la plaque tournante de la colonisation du « Nord » par le curé Labelle, à la fin du XIX^e siècle et dont l'épopée est partie intégrante de l'imaginaire collectif des Québécois ;

Considérant l'attractivité de Saint-Jérôme et son potentiel touristique ;

Considérant que ce projet aurait des retombées importantes pour les villes et MRC des Laurentides ;

Considérant que la Ville de Saint-Jérôme est également un pôle culturel reconnu ;

Considérant l'actif patrimonial et historique que constitue l'ancien hôtel de ville en bordure de la rivière du Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPUYER la Ville de Saint-Jérôme pour la proposition de sa candidature du site de l'ancien hôtel de ville pour l'établissement d'un Espace bleu sur son territoire.

ADOPTÉE.

2022-04-089

8.19 Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

Considérant que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

QUE la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

QUE la Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

QUE la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

2022-04-090

8.20 *Nomination de chemin –Projet de développement du chemin de la Sucrierie*

Considérant le résultat du sondage à l'égard du choix du nouveau nom de chemin effectué auprès du promoteur ;

Considérant la proposition retenue par le conseil de nommer le chemin portant le numéro de lot 5 886 811 du cadastre du Québec « chemin de la Sucrierie ».

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER le nouveau chemin « chemin de la Sucrierie ».

QUE cette résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour leur officialisation.

ADOPTÉE.

2022-04-091

8.21 *Renouvellement du mandat d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

Considérant que le mandat d'un (1) des six (6) membres du Comité consultatif d'urbanisme est arrivé à terme ;

Considérant que ce membre a exprimé son intention de poursuivre son implication au sein du CCU ;

Considérant que le conseil municipal évalue que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (6) :

DE RENOUVELLER le mandat de monsieur Jean-Francois Foucault en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux (2) ans, se terminant le ou vers le 6 avril 2024.

ADOPTÉE.

2022-04-092

8.22 *Renouvellement de l'inscription au Réseau FADOQ en tant que membre associé municipal*

Considérant qu'il est dans la volonté de la Municipalité d'appuyer le Réseau FADOQ en s'inscrivant comme membre associé municipal afin de promouvoir un vieillissement actif par la pratique d'activités physiques, intellectuelles, sociales, culturelles, de loisirs et de plein air, qui permettent aux personnes de 50 ans et plus, de conserver leur autonomie et de poursuivre leur engagement dans la communauté ;

Considérant la résolution 2016-05-125 visant l'adoption de la Politique de la famille et des aînés et du plan local d'action ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Considérant la résolution 2017-02-031 visant la création d'un Comité Famille/Aînés de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELLER l'inscription de la Municipalité de Mille-Isles membre associé municipal au Réseau FADOQ.

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-494.

ADOPTÉE.

2022-04-093

8.23 ***Participation à titre de partenaire municipal de la campagne municipale du Jour de la Terre 2022***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est proactive en matière d'environnement ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles désire s'engager à titre de partenaire municipal de la campagne municipale du Jour de la Terre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PARTICIPER à titre de partenaire municipal de la campagne municipale du Jour de la Terre 2022.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2022-04-094

10. ***Levée de la séance***

À **19h52**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

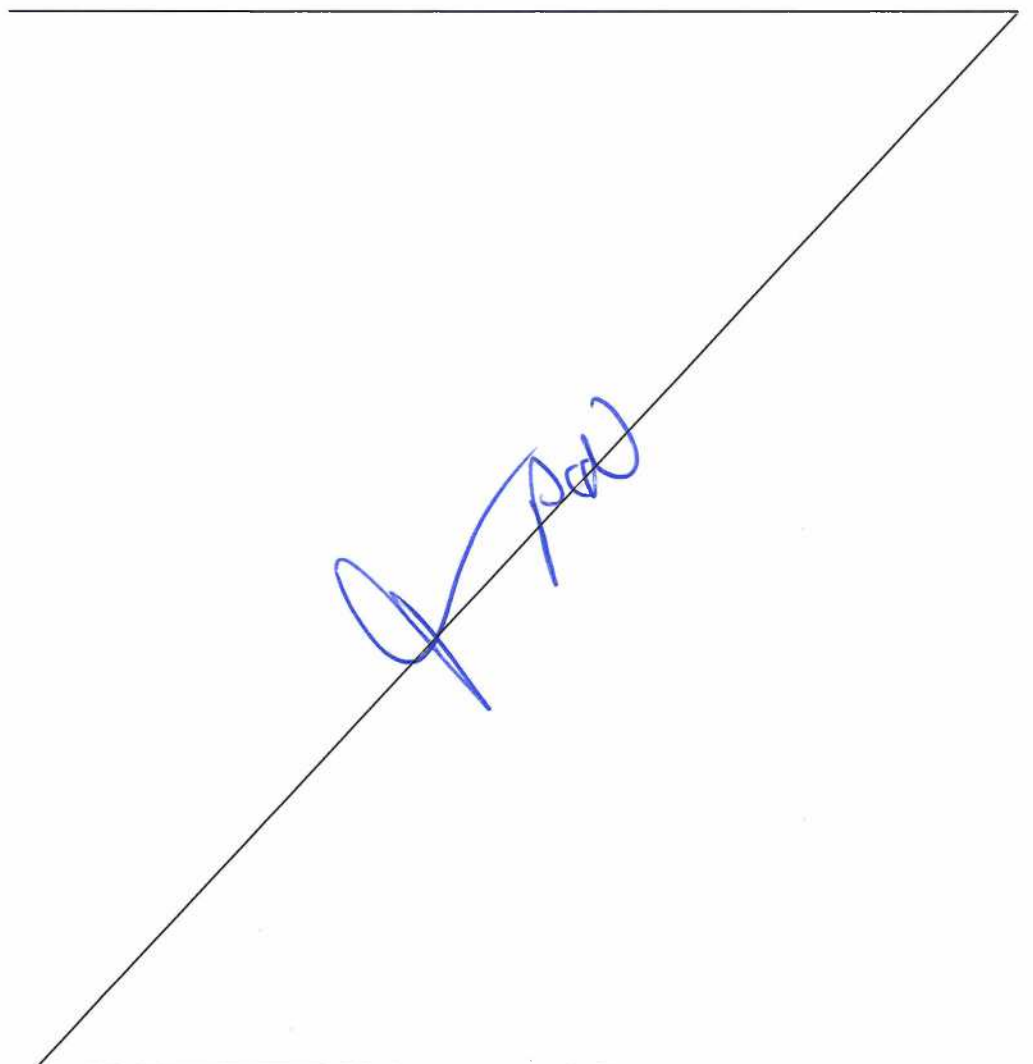
Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée





No de résolution
ou annotation

